



Réunion du Comité Syndical

du vendredi 24 juin 2005

CS - 1.04

Compte de gestion du Trésorier municipal

RAPPORT
Présenté par M. Emile GEHANT
Président

En application des dispositions prévues par les lois du 2 mars 1982 et 6 février 1992, le Comité Syndical est appelé à délibérer sur le compte de gestion 2004 du trésorier du SERTRID.

Le Comité Syndical, l'UNANIMITE :

- ADOPTE ledit document

Ainsi délibéré au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D., ladite délibération ayant été affichée par extrait le - 4 JUIL. 2005 , conformément au C.G.C.T.
Dépôt en préfecture le 30 JUIN 2005 .

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président du S.E.R.T.R.I.D.
Syndicat d'Etudes et de Réalisation
pour le Traitement Intercommunal des Déchets

S.E.R.T.R.I.D.
Zone Industrielle de Bourogne
90140 BOURGNE
Emile GEHANT